



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 56 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 61/195 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2006, rend compte des dernières mesures prises par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les grands groupes pour progresser dans la réalisation des buts et objectifs du développement durable, y compris par le biais de partenariats dans ce domaine. Il donne également un aperçu général des tendances récentes dans cette tâche, un résumé des résultats obtenus par les organes intergouvernementaux, et une vue actualisée des activités interorganisations en cours.

Certains traits communs apparaissent dans la mise en œuvre d'Action 21, ce qui facilite les efforts déployés par tous les protagonistes pour échanger les enseignements tirés et les pratiques optimales. Établir une vision et une orientation stratégique générale du développement durable, adopter des principes de développement pour guider les plans spécifiques à certains secteurs, adopter une approche intégrée et globale, en mettant l'accent sur les liens et les systèmes complets, assurer une large participation, en particulier celle des protagonistes, à la mise en œuvre, et se concentrer dans la pratique sur des mesures précises et les critères correspondants – voilà certaines des mesures que les gouvernements et d'autres protagonistes ont prises pour progresser plus rapidement. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les grands groupes devraient poursuivre leurs activités de mise en œuvre tout en s'efforçant d'en accélérer le rythme.

* A/62/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–3	3
II. Aperçu général	4–15	3
III. Les mesures prises au niveau intergouvernemental	16–24	7
A. Le Conseil économique et social	17–19	7
B. Résultats des travaux de la Commission du développement durable à sa quinzième session	20–24	8
IV. La coopération et la coordination interorganisations	25–28	9
V. Les activités régionales	29–34	10
VI. Les grands groupes	35–40	12
VII. Les partenariats pour le développement durable	41–48	14
VIII. Conclusions et recommandations	49–50	16
Annexe.		17
La contribution du Programme des Nations Unies pour le développement		17

I. Généralités

1. Dans sa résolution 61/195 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a appelé à réaliser effectivement les engagements, les programmes et les objectifs assortis de délais précis adoptés au Sommet mondial pour le développement durable; réaffirmé l'objectif de renforcer l'application d'Action 21¹, notamment par la mobilisation de ressources financières et technologiques, ainsi que des programmes de renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement; et réaffirmé que la Commission du développement durable était l'organe de haut niveau chargé du développement durable au sein du système des Nations Unies servant d'enceinte où se discutaient les questions relatives à l'intégration des trois volets du développement durable, et appelé les gouvernements à en soutenir les travaux.

2. À cet égard, l'Assemblée générale a renouvelé aux organismes, programmes et fonds des Nations Unies concernés, au Fonds pour l'environnement mondial et aux institutions financières et commerciales internationales et régionales son invitation à participer activement, chacun dans son domaine, aux travaux de la Commission. Elle a donné d'autres directives concernant les préparatifs de la quinzième session de la Commission.

3. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 61/195 de l'Assemblée générale afin de rendre compte des derniers progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Il doit être lu en parallèle avec d'autres rapports présentés au titre du point de l'ordre du jour consacré au développement durable, notamment ceux qui ont trait au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi qu'avec le rapport sur les questions ayant trait aux petits États insulaires en développement.

II. Aperçu général

4. L'année en cours marque le vingtième anniversaire de la publication du rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement intitulé *Notre avenir à tous*² (également appelé rapport Bruntland, du nom de la Présidente de la Commission, Gro Harlem Bruntland). Au cours des 20 dernières années, le rapport a énormément contribué à sensibiliser les gouvernements, les organisations internationales et les grands groupes, notamment les milieux industriels et commerciaux, de même que le grand public, à la nécessité impérieuse d'opérer la transition vers le développement durable. Le concept de développement durable, défini dans le rapport comme étant un « développement qui permet aux générations actuelles de satisfaire leurs besoins sans pour autant compromettre la capacité des

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.

² Oxford (Royaume-Uni), et New York, Oxford University Press, 1987; voir également l'annexe au document A/42/427.

générations futures à répondre aux leurs », a mis en lumière une nouvelle dimension du développement – l'équité et la justice, entre les générations et au sein d'une même génération, et la responsabilité d'agir en conséquence.

5. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, a intégré le développement économique et social et la protection de l'environnement dans le concept de développement durable. En adoptant les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³ et Action 21, la Conférence a souligné la nécessité urgente d'aborder de façon intégrée et équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et a énoncé à la fois des directives et un plan d'exécution pour les mesures de suivi.

6. Les conférences mondiales et réunions d'examen tenues depuis la Conférence ont réaffirmé les principes de Rio et Action 21. En 2001, l'Assemblée générale a décidé que le Sommet mondial pour le développement durable devrait être convoqué à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002 pour donner un nouvel élan à la promotion du développement durable. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁴ contenait des buts et objectifs assortis de délais précis et mettait nettement et énergiquement l'accent sur les mesures qui favoriseraient l'exécution à tous les niveaux. Dans les rapports précédemment présentés à l'Assemblée sur le suivi du Sommet, on décrivait les progrès dans la formulation et l'application de stratégies nationales de développement durable, dans les mesures prises par les autorités locales, dans la participation croissante de multiples protagonistes, notamment dans le cadre de partenariats entre les gouvernements et les milieux d'affaires, et dans l'éducation en matière de développement durable, entre autres domaines. En insistant davantage sur la nécessité de lever les obstacles et les contraintes et sur la recherche de solutions, on favorise une culture de mise en œuvre aux niveaux local, national, régional et international.

7. Certains traits communs se dessinent, qui sont venus faciliter les efforts déployés par tous les agents d'exécution pour échanger les enseignements tirés et les pratiques optimales. Entre autres mesures, établir une vision et une orientation stratégique générale du développement durable est souvent le point de départ du processus de mise en œuvre. Comme on l'a souligné dans des rapports récemment présentés à l'Assemblée générale, les gouvernements nationaux ont formulé et appliqué des stratégies nationales de développement durable pour mettre en place un cadre stratégique national afin de guider et de coordonner l'exécution. Les efforts déployés pour formuler et appliquer des stratégies nationales de développement durable, notamment par des opérations volontaires d'examen par les pairs, se poursuivent dans maints pays. On peut trouver les profils des stratégies nationales de développement durable, y compris leur état actuel, sur le site Web du secrétariat de la Commission (<http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/natlinfo.htm>).

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

8. Dans certains cas, les principes du développement durable ont été appliqués pour guider d'autres stratégies ou plans nationaux de développement économique, social ou sectoriel. La Chine, par exemple, a appliqué les principes du développement durable dans l'élaboration de son onzième plan quinquennal (2006-2010), et s'efforce depuis lors de bâtir une société harmonieuse et de protéger l'environnement et les ressources naturelles, tout en promouvant la croissance économique. Tout comme les progrès remarquables de la Chine en matière d'atténuation de la pauvreté ont contribué aux efforts mondiaux de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès du développement durable dans ce pays inspireront et galvaniseront de nouvelles mesures de mise en œuvre ailleurs dans le monde.

9. Dans maints pays, les gouvernements ont aussi appliqué les principes du développement durable pour guider la formulation de stratégies sectorielles. Par exemple, en développant son secteur agricole, la Jordanie a pris en compte le rôle de l'agriculture tant dans le développement économique et social que dans la protection des ressources naturelles du pays. La stratégie nationale jordanienne pour le développement agricole (2002-2010) tient compte à la fois de la situation actuelle du secteur agricole et de son avenir dans le cadre des scénarios « statu quo » et « développement ». La stratégie présente ensuite les descriptifs des projets proposés dans cinq secteurs secondaires, en les examinant selon une approche intégrée comprenant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux et fixant ces objectifs un par un.

10. En Bulgarie, la gestion durable des ressources en terres est étroitement liée à la stratégie nationale concernant l'environnement pour 2005-2014. Le Gouvernement a entrepris d'établir des cadres législatifs et réglementaires pour la gestion durable des ressources foncières et le renforcement des capacités en adoptant un certain nombre de programmes et de mesures qui abordent les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la gestion des terres. De même, en Colombie, le Gouvernement a intégré le plan d'action national de lutte contre la sécheresse et la désertification dans le plan national de développement pour 2002-2010, abordant de façon intégrée les questions de la conservation des forêts, de la gestion des eaux, de la remise en état des bassins fluviaux et des déséquilibres économiques et sociaux régionaux.

11. Adopter une approche intégrée et globale, en mettant l'accent sur les liens et les systèmes complets, est une autre mesure importante susceptible de faciliter la mise en œuvre. Par exemple, au Ghana, le Gouvernement a adopté le Programme d'action national de lutte contre la désertification comme cadre de planification stratégique pour la protection et la gestion durable des ressources naturelles dans les déserts et les zones touchées par la désertification. Plutôt que de se concentrer uniquement sur ces derniers, on vise ici à appliquer des programmes de développement écologiquement rationnels et socialement inclusifs pour les zones arides, semi-arides et sujettes à la sécheresse, sur la base de mécanismes participatoires et de l'intégration de stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres programmes sectoriels (sylviculture, agriculture, eau et santé, etc.) dans les efforts déployés pour combattre la sécheresse et la désertification. En outre, tirant les enseignements de son expérience récente en la matière, le Gouvernement intègre actuellement son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et le cadre national de développement.

12. Une large participation, en particulier celle des protagonistes, à la mise en œuvre, est aussi un élément clef si l'on veut assurer les progrès dans cette tâche. En Croatie par exemple, le Gouvernement a élaboré le Plan croate pour l'agriculture et le développement rural (2005-2006) en suivant une approche faisant participer toutes les parties prenantes à l'examen simultané des aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture et du développement rural. L'exécution de ce plan s'est fondée sur une approche participative, avec l'investissement des ressources de l'État, des provinces et des communautés locales, ainsi que la mise en commun des redevances d'utilisation. Les administrations locales participent activement à l'ensemble du processus de prise de décisions. Cette participation à large base faisant intervenir toutes les parties prenantes aide à assurer que le Plan permette de préserver et de mettre en valeur les zones rurales, ainsi que les caractéristiques traditionnelles de l'agriculture croate, tout en encourageant la production et la commercialisation des produits alimentaires et agricoles.

13. Se concentrer dans la pratique sur des mesures précises et les critères correspondants a aussi aidé à faire avancer la mise en œuvre. Cette approche axée sur les résultats, dans laquelle on utilise souvent des indicateurs pour mesurer les progrès, a été adoptée pour suivre les travaux d'exécution menés par un nombre croissant de protagonistes. Par exemple, dans l'industrie et le commerce, de plus en plus de sociétés ont nommé un « responsable de la viabilité », non seulement pour répondre aux préoccupations environnementales mais aussi pour s'attaquer à des questions spécifiques comme la sécurité, le respect des règles et l'acquisition. Dans certains cas, les responsables de la viabilité ont pu de plus en plus intervenir dans la mise au point et la commercialisation des produits.

14. Les cabinets de consultation commerciaux se sont attachés à cette approche pratique et ont établi des critères pour aider les sociétés à assurer un développement durable. Le cabinet Deloitte Consulting, par exemple, a utilisé les critères suivants pour définir la viabilité des pratiques commerciales : réduction, élimination ou réutilisation des déchets; réduction de la consommation nette des ressources (financières, humaines ou naturelles) dans l'obtention de tel ou tel produit ou service; remplacement partiel ou total de la ressource consommée; accroissement des ratios entre matières naturelles et fabriquées, organiques et synthétiques; et réduction de l'impact mondial net⁵. D'autres critères et indicateurs économiques, sociaux et environnementaux sont en cours d'établissement pour encourager les pratiques industrielles et commerciales favorables au développement durable.

15. Dans le cadre des mesures prises pour accélérer la mise en œuvre, les gouvernements et les protagonistes ont notamment cherché à établir une vision et une orientation stratégique générale du développement durable, à adopter des principes de développement durable pour guider les plans sectoriels, à suivre une approche intégrée et globale, l'accent étant mis sur les liens et les systèmes complets, une vaste participation à la mise en œuvre, en particulier par les parties prenantes, et à se concentrer dans la pratique sur des mesures précises et les critères correspondants.

⁵ Voir http://www.deloitte.com/dtt/section_node/0,1042,sid%253D143146,00.html.

III. Les mesures prises au niveau intergouvernemental

16. Au niveau intergouvernemental, les délibérations du Conseil économique et social en 2007 se sont concentrées sur le renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance macroéconomique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables, et sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement. La Commission du développement durable à sa session directive a continué de mettre l'accent sur les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques.

A. Le Conseil économique et social

17. À sa session de fond tenue à Genève du 2 au 27 juillet, le Conseil économique et social a axé son débat thématique sur le renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance macroéconomique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables, et sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement. Il a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle les ministres ont réaffirmé que le développement était en soi un objectif central à part entière et que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable étaient des éléments clefs de l'ensemble des activités des Nations Unies. Ils ont également réaffirmé que l'élimination de la pauvreté était le principal défi auquel était confronté le monde aujourd'hui, et qu'elle constituait un préalable indispensable au développement durable, en particulier pour les pays en développement.

18. Entre autres déclarations, les ministres ont réaffirmé leur engagement à parvenir au développement durable, notamment en appliquant le programme Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ils ont aussi réaffirmé que l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, en particulier dans la mesure où elles frappaient les enfants, était essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et que le développement rural et agricole devait faire partie intégrante des politiques nationales et internationales de développement. À cet égard, ils ont lancé un appel en faveur d'une augmentation des investissements productifs dans le développement rural et agricole en vue de parvenir à la sécurité alimentaire ainsi que d'un soutien accru pour le développement de l'agriculture et le renforcement des capacités agricoles commerciales des pays en développement.

19. Les ministres se sont en outre déclarés conscients de l'impact négatif de la détérioration de l'environnement et des changements climatiques sur le développement durable de tous les pays, notamment des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, et réaffirmé que les mesures prises pour parer aux changements climatiques devaient être étroitement coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter toute incidence néfaste sur ce dernier, compte pleinement tenu des besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'élimination de la pauvreté.

B. Résultats des travaux de la Commission du développement durable à sa quinzième session

20. La quinzième session de la Commission du développement durable, qui s'est tenue à New York du 30 avril au 11 mai 2007, était une session directive à laquelle les travaux ont été axés sur les liens complexes mais importants entre les questions interdépendantes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Plus de 100 ministres et ministres adjoints, aux côtés de plus de 2 000 participants, ont assisté à la session.

21. Les délégations ont mené de longues et intenses négociations sur les quatre questions thématiques, en même temps que sur les questions intersectorielles, travaillant jusque tard dans la nuit. Les négociations devaient se terminer le mardi 8 mai, avant le début du débat de haut niveau, mais se sont poursuivies tout au long du débat; le dernier jour de la session, des ministres de l'Union européenne et du Groupe des 77 et de la Chine s'y sont joints.

22. Les délégations ont été quasi unanimes sur le développement industriel et la pollution atmosphérique, sujets sur lesquels on n'avait pas soulevé la question d'objectifs assortis d'échéances et de calendriers. Elles ont aussi considérablement progressé sur l'énergie et les changements climatiques, notamment dans le domaine de l'accès à l'énergie en tant qu'élément essentiel de l'élimination de la pauvreté. Parmi les accords obtenus *ad referendum* sur les changements climatiques, on peut citer celui sur l'accélération de la transition vers une économie émettant moins de gaz à effet de serre – une première dans les négociations intergouvernementales. Certaines des mesures et des actions convenues *ad referendum* au vendredi 11 mai s'inspiraient de celles énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

23. Les délégations sont toutefois restées en désaccord sur plusieurs points essentiels. Le Président a dû par conséquent présenter, pour examen par la Commission, un projet de décision reprenant le texte convenu *ad referendum* au cours des négociations, ayant fait de son mieux pour concilier des points de vue divergents de façon juste et équitable. Les États membres du Groupe des 77 et de la Chine, et l'Alliance des petits États insulaires, de même que nombre d'autres pays, ont accepté le texte de décision du Président. L'Allemagne, au nom des États membres de l'Union européenne, ainsi que d'un pays participant en qualité d'observateur, a rejeté le projet de décision parce qu'aucun accord n'avait pu être trouvé sur des objectifs assortis d'échéances touchant les énergies renouvelables, un accord international sur l'efficacité énergétique, l'intégration des politiques énergétiques dans les programmes nationaux d'ici à 2010, et un mécanisme d'examen formel des questions énergétiques à l'ONU.

24. Bien que n'étant pas parvenue à un consensus sur le projet de décision, la Commission a obtenu d'autres résultats non négociés. Au cours de la quinzième session, plus de 1 000 participants ont suivi les cours du Centre de formation et les travaux du Salon du partenariat, et bénéficié des activités de renforcement des capacités de la Commission; au Salon du partenariat, on a vivement débattu de la façon dont les partenariats pouvaient contribuer à faciliter l'accès des pauvres à l'énergie moderne. Un vaste éventail de manifestations auxiliaires et parallèles intellectuellement stimulantes (plus de 100 de ces manifestations ont été organisées)

est venu enrichir le programme d'activités de la session. Le dialogue dynamique entre les gouvernements et les grands groupes a permis de découvrir des points de vue nouveaux de la société civile sur les problèmes à venir et sur les mesures requises dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Les tables rondes tenues au cours du débat de haut niveau et les sessions de dialogue ministériel ont aussi attiré beaucoup de participants. L'interaction entre les ministres de l'énergie et de l'environnement sur l'énergie et les changements climatiques ont donné matière à penser et ont souligné la nécessité urgente d'un dialogue intersectoriel entre les décideurs. La dynamique de ces sessions de dialogue ont à nouveau démontré la grande utilité de la Commission, seule tribune réellement intergouvernementale qui traite des rapports entre les volets sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

IV. La coopération et la coordination interorganisations

25. Mécanisme interinstitutionnel créé afin d'aider à garantir la cohérence des actions pluridisciplinaires menées par les organismes des Nations Unies pour donner suite aux décisions prises au Sommet mondial pour le développement durable dans le domaine de l'énergie, ONU-Énergie a continué à servir de voie d'accès pour le partage d'informations, de connaissances et données d'expérience et de bonnes pratiques ainsi qu'à la mise en place d'initiatives concernant les activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine énergétique. En 2007, ONU-Énergie a diffusé la publication intitulée « Sustainable bioenergy: a framework for decision makers » (La bioénergie durable : cadre à l'intention des décideurs), dont le but est de structurer l'approche aux débats en cours sur la bioénergie et représente l'une des contributions des organismes des Nations Unies aux discussions actuelles sur une question importante qui nécessite davantage d'attention et une analyse et une évaluation plus approfondies pour permettre les compromis voulus afin d'assurer la satisfaction des besoins de la population tout en veillant dans le même temps à protéger comme il convient les environnements local et mondial.

26. Parmi ses autres activités, ONU-Énergie a contribué aux travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable et entrepris des mesures pour appliquer des projets visant à améliorer l'accès aux services énergétiques modernes, notamment en Afrique, des actions visant à promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, ainsi que des efforts pour mettre au point des ensembles d'instruments et autres outils d'intégration des politiques, de renforcement des capacités et de sensibilisation.

27. En 2007, ONU-Eau a poursuivi ses travaux dans tous les aspects concernant l'eau et l'assainissement. À partir de mars 2007, des représentants d'ONU-Eau ont assisté à une série de réunions du Comité consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement pour y présenter un tour d'horizon de ses activités les plus récentes. ONU-Eau a également participé aux travaux préparatoires de l'Année internationale de l'assainissement (2008) et à la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2006-2015). Grâce à l'aide de donateurs, ONU-Eau a mis en place des programmes associés à Saragosse et à Bonn à l'appui de la Décennie internationale et à Pérouse à l'appui du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

28. En 2007, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont poursuivi leurs travaux de coordination dans le contexte de l'ensemble décennal de programmes portant sur les modes de consommation et de production durables. Parmi d'autres activités, les deux organisations ont parrainé la troisième Rencontre internationale d'experts sur la mise en œuvre de cet ensemble décennal, qui s'est tenue à Stockholm du 26 au 29 juin 2007, et où l'on a passé en revue les résultats obtenus depuis la deuxième Rencontre internationale (San José, septembre 2005) et présenté pour examen une première ébauche de l'ensemble décennal. La Rencontre a aussi donné l'occasion d'examiner la question de savoir comment assurer efficacement la participation des grands groupes, y compris les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales qui travaillent aux programmes de promotion des modes de consommation et de production durables au sein de leurs organisations ou dans leur pays. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'un des trois partenaires d'exécution désignés du Fonds pour l'environnement mondial, a continué de tirer largement parti de son vaste réseau de bureaux de pays pour aider les pays à mettre en place des politiques et des institutions efficaces. Pour ce faire, il a notamment intégré les objectifs en matière d'environnement et de développement dans les programmes de travail et les processus nationaux visant la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté. On trouvera à l'annexe de plus amples détails sur la coopération du PNUD avec ses partenaires et les travaux qu'il a menés récemment.

V. Les activités régionales

29. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), après sa restructuration en août 2006, a créé une division de la sécurité alimentaire et du développement durable chargée de desservir le Comité africain du développement durable et d'exécuter les activités de programme venant appuyer le développement durable en Afrique. En 2006, entre autres activités régionales, la Commission a publié un numéro du *Bulletin du développement durable de l'Afrique*, un ouvrage intitulé « National councils for sustainable development in Africa: a review of institutions and their functioning » (Les conseils nationaux du développement durable en Afrique : examen des institutions et de leur fonctionnement), et le premier numéro du *Rapport sur le développement durable en Afrique*. La Commission a aussi continué de mener des activités dans le cadre du sous-programme de promotion du développement durable en Afrique en travaillant à la transformation de l'agriculture et de l'économie rurale pour le développement durable, au renforcement de la coopération régionale pour le développement durable, à l'établissement d'un rapport sur l'élaboration et l'application des stratégies nationales de développement durable, et au suivi des tendances régionales dans ce domaine.

30. Par ses travaux en la matière, la Commission économique pour l'Europe (CEE) vise à promouvoir le développement durable dans ses pays membres dans l'optique d'Action 21 et à protéger l'environnement et la santé. La CEE cherche aussi à diminuer la pollution et à réduire le plus possible les dommages écologiques afin d'éviter de compromettre la situation environnementale des générations à venir. À cette fin, la CEE a adopté une approche à quatre volets qui comprend les activités suivantes :

a) Réunir les gouvernements dans le cadre du Comité des politiques de l'environnement pour formuler une politique environnementale et en appuyer l'exécution en organisant des séminaires, des ateliers et des missions consultatives et en offrant une tribune pour la mise en commun de données d'expériences et de bonnes pratiques;

b) Assumer un rôle actif dans les processus régionaux et intersectoriels, en particulier le processus ministériel « Un environnement pour l'Europe »;

c) Évaluer les efforts déployés par tel ou tel pays pour réduire la pollution et gérer les ressources naturelles, notamment en procédant à des évaluations de l'impact écologique, et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la performance environnementale; et

d) Appliquer les cinq traités relatifs à l'environnement négociés sous ses auspices.

31. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) cherche à jouer un rôle directeur dans l'orientation de la région Asie-Pacifique sur la voie du développement durable par la mise en œuvre des documents issus du Sommet mondial pour le développement durable. Les principaux objectifs de ses programmes sont de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale pour le développement durable et de renforcer la capacité nationale de ses membres et membres associés dans l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies sur l'environnement et le développement durable qui leur permettent de tirer le maximum d'avantages de la mondialisation. Dans l'exécution de ces programmes, la CESAP travaille avec les parties prenantes pour s'attaquer aux problèmes écologiques en intégrant des politiques environnementales dans les objectifs économiques nationaux. En outre, elle encourage les partenariats entre les secteurs public et privé, et entre le gouvernement et la société civile. Elle assure le lien crucial dans ces processus de développement dynamiques à multiples facettes entre les instances mondiales et les instances nationales.

32. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) cherche à promouvoir simultanément la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement dans la région, afin de travailler de façon intégrée et équilibrée à ces trois volets du développement durable. Ce faisant, elle cherche à concrétiser l'idée du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes en élaborant une politique publique efficace qui touche les principaux domaines d'activité couverts dans ses programmes, compte tenu des problèmes écologiques que les gouvernements de la région ont déclarés prioritaires, des avantages comparatifs dont elle dispose dans la promotion du développement durable dans la région, et du rôle d'autres protagonistes intéressés comme les organismes des Nations Unies, les banques de développement régionales et les donateurs bilatéraux, le but étant d'éviter les doubles emplois et de renforcer le potentiel synergétique entre ces entités. Récemment, la CEPALC a élaboré un programme de travail pour intégrer le développement durable dans ses activités, l'accent étant mis sur le changement climatique et les activités reliant l'énergie, la pollution atmosphérique, les problèmes des transports urbains, les catastrophes naturelles et le développement industriel avec les travaux menés dans ces domaines en coopération étroite entre les divisions techniques de la CEPALC et d'autres organisations régionales. En outre, elle a organisé des séminaires sur la politique budgétaire et l'environnement, en collaboration avec le Fonds monétaire

international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et l'Agence allemande de coopération technique GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit).

33. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) assure le suivi de l'exécution d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans la région et aide les États membres à formuler, élaborer et appliquer des politiques de développement durable. Elle aide aussi ses États membres à introduire des variables scientifiques et techniques dans la planification socioéconomique aux fins d'assurer le développement durable. Récemment, elle a organisé la sixième session du Comité de l'énergie et la septième session du Comité des ressources naturelles. Lors de ces sessions, les délégations ont examiné des documents sur la vision et les politiques en matière d'énergie, en même temps que l'étude quinquennale des réalisations dans le domaine de l'énergie au service du développement durable; elles ont également discuté des options politiques concernant la gestion intégrée des ressources en eau au niveau national et procédé à l'examen quinquennal des progrès réalisés dans le secteur de l'eau. En outre, la CESAO a organisé des réunions de groupes d'experts sur l'énergie au service du développement durable, les réformes des institutions nationales pour assurer la gestion intégrée des ressources en eau et l'application d'indicateurs et d'indices à la gestion de la qualité de l'eau. Elle prévoit actuellement d'organiser une conférence régionale sur les questions de la dégradation des terres dans les pays arabes de la région.

34. Outre leurs activités régionales et sous-régionales, les cinq commissions régionales ont participé aux débats de politique menés lors de la quinzième session de la Commission du développement durable et la réunion intergouvernementale préparatoire de la session. Les représentants des cinq commissions régionales, ainsi que les banques de développement et d'autres institutions régionales ont examiné, du point de vue régional, les options de politique et les mesures que l'on pourrait prendre pour accélérer la mise en œuvre dans les quatre domaines thématiques : énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique et changements climatiques. Les débats ont été organisés région par région, des experts régionaux faisant des présentations suivies d'un dialogue avec les délégations. On trouvera le résumé de ces débats dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session⁶.

VI. Les grands groupes

35. Les grands groupes continuent de contribuer à promouvoir le développement durable à plusieurs niveaux; ils jouent des rôles multiples en tant que promoteurs, exécutants et protagonistes du développement durable. Des grands réseaux internationaux aux petites organisations communautaires locales, les grands groupes utilisent leurs compétences et leurs connaissances pour promouvoir l'éducation dans ce domaine, faire connaître les problèmes sociaux, économiques et écologiques, et suivre les progrès de la promotion du développement durable.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 9 (E/2007/29).

36. Les grands groupes contribuent également à la mise en œuvre en créant des partenariats travaillant au développement durable et en lançant leurs propres initiatives. Par exemple, de nombreuses autorités locales fixent à présent des normes de réduction des émissions dans leurs villes, en complément des efforts déployés au plan national pour réduire les niveaux de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique. Les groupes commerciaux et industriels contribuent activement à la mise en place de partenariats visant à améliorer l'accès à l'énergie, en particulier dans les zones rurales. De nombreuses monographies sur le module thématique du présent cycle d'exécution ont été ajoutées cette année à la base de données en ligne sur les monographies concernant le développement durable⁷, qui présentent des exemples d'investissements réussis à l'appui du développement durable dans les communautés locales. On reconnaît que les femmes sont des protagonistes particulièrement importantes dans les efforts déployés pour surmonter les problèmes liés à l'accès à l'énergie et à l'efficacité énergétique.

37. Faisant fond sur les résultats de l'année d'examen, les grands groupes ont aussi participé aux travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable, ce qui leur a donné maintes occasions d'apporter leur contribution, notamment pendant la réunion intergouvernementale préparatoire. La Commission les a invités à partager leurs vues sur les options politiques et les mesures à prendre éventuellement pour lever les principaux obstacles et contraintes liées à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques.

38. Les grands groupes ont établi, à l'intention de la réunion intergouvernementale préparatoire, des documents énonçant leurs priorités d'action touchant le module thématique. Conformément à la pratique établie depuis la onzième session de la Commission, on a maintenu une approche intégrée durant les débats thématiques tenus tout au long de la réunion, avec au moins deux interventions sur chaque sujet, soit un total de 54 interventions des grands groupes, y compris des observations sur le premier projet de document de négociation et le discours de clôture du Président au cours de la dernière séance plénière. Plus de 100 personnes représentant 45 organisations ont participé à la réunion.

39. Plus de 700 représentants de 117 organisations ont participé aux travaux de la quinzième session de la Commission. Un débat interactif avec les grands groupes tenu le premier jour a porté sur les propositions de ces groupes concernant les mesures et actions pratiques touchant le module thématique de questions. Pendant le débat de haut niveau, les grands groupes ont participé à deux tables rondes ministérielles et ont engagé avec les ministres une discussion au cours de laquelle ils ont présenté les grandes lignes de leurs aspirations et de leurs priorités d'action. Les grands groupes sont intervenus 63 fois en tout au cours de cette session.

40. Tant à la réunion intergouvernementale préparatoire qu'à la quinzième session de la Commission, les grands groupes ont maintenu un niveau élevé de participation aux travaux, et se sont félicités en particulier de toute la gamme d'opportunités qui leur était offerte de dialoguer avec les experts et les délégués lors des discussions thématiques. Les efforts constants pour promouvoir la participation des grands groupes aux travaux de la Commission ont permis aux experts de ces groupes

⁷ Accessible sur Internet à l'adresse suivante :
<http://webapps01.un.org/dsd/caseStudy/public/Welcome.do>.

d'intervenir dans les débats thématiques et dans toutes les discussions thématiques, régionales et touchant les petits États insulaires en développement. Ils ont aussi activement participé au Salon du partenariat et aux manifestations parallèles aux deux réunions, ainsi qu'aux travaux du Centre de formation qui se sont déroulés au cours de la quinzième session. Dans l'ensemble, la contribution et la participation active des grands groupes ont été des apports fort utiles aux résultats du cycle bisannuel en cours.

VII. Les partenariats pour le développement durable

41. Les partenariats multipartites établis spontanément en vue de réaliser les objectifs du développement durable sont utilement venus compléter les travaux du Sommet mondial pour le développement durable et se sont révélés être un mécanisme de mise en œuvre viable. Les partenariats ont continué d'obtenir des résultats sur le terrain. Ils se sont révélés être un véhicule utile et crédible pour amener des changements par une action catalytique du gouvernement, faisant intervenir une vaste gamme de protagonistes et instaurant des modèles nouveaux et novateurs pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution des engagements dans ce domaine. En juillet 2007, un total de 330 initiatives de ce type avaient été notifiées au secrétariat de la Commission du développement durable, soit une augmentation de 63 % des notifications depuis le Sommet.

42. Les partenariats pour le développement durable ont un caractère particulier, car ils sont expressément liés à la concrétisation des engagements pris au niveau mondial dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action pour un développement durable (Action 21) et/ou le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁸. Toutefois, comme cela a été souligné lors du Sommet, ils ne sauraient dispenser les États d'assumer leurs responsabilités et leurs engagements, mais doivent renforcer les actions de mise en œuvre en y associant toutes les parties à même d'apporter une contribution au développement durable.

43. Lors du Sommet mondial, la Commission du développement durable a été désignée comme centre de coordination pour les questions relatives aux partenariats au service du développement durable. À sa onzième session, en 2003, la Commission a insisté sur le fait que les partenariats dans le contexte du Sommet et de son suivi devaient être conçus et établis selon un ensemble de critères et de directives convenus. Elle a reconnu qu'il était souhaitable que les informations sur les partenariats soient rendues publiques. À cette fin, elle a prié son secrétariat de diffuser ces informations sous la forme d'une base de données accessible à toutes les parties intéressées.

44. En février 2007, le site Web de la Commission du développement durable consacré aux partenariats a été remanié : on a ajouté des données plus utiles, facilité la consultation, amélioré la navigation et permis un accès plus aisé aux nouvelles informations relatives aux partenariats qui étaient mises en ligne. Parmi les nouveaux éléments ajoutés au site, on peut citer des sections sur les nouvelles concernant les partenariats, la notification de nouveaux partenariats, la mise à jour des informations relatives aux partenariats, les procédures de notification et

⁸ Résolution S-19/2, annexe.

d'actualisation, ainsi que des listes de liens avec des sites Web, de publications et de manifestations. Le site vise à aider et à faciliter la définition des activités des partenariats et leurs contributions à la mise en œuvre en diffusant toutes sortes de renseignements pratiques (détails sur les modalités de notification de nouveaux partenariats auprès du secrétariat de la Commission, informations sur les réunions à venir intéressant les partenariats, publications récentes sur les partenariats notifiés, directives détaillées, programmes d'activités aux salons du partenariat organisés par la Commission, etc.), le tout pouvant être téléchargé à partir du site Web en question.

45. En mai 2007, lors de la quinzième session de la Commission, le secrétariat de cette dernière a organisé un salon du partenariat où les membres de partenariats notifiés ont pu présenter les progrès accomplis par eux, tisser des liens avec d'autres partenariats, trouver de nouveaux partenaires et partager leurs données d'expérience. Le Salon du partenariat a aussi donné aux participants l'occasion de rassembler des informations sur l'importante contribution des partenariats à la promotion du développement durable et d'en discuter. Le lancement et la notification de nouveaux partenariats ont été particulièrement encouragés. Le programme d'activités comprenait la mise en place de bureaux d'information sur les partenariats et des sessions de discussion sur « les partenariats dans la pratique ». Le secrétariat de la Commission a organisé ces sessions pour susciter un dialogue ouvert sur les questions pratiques concernant la promotion du développement durable par l'intermédiaire des partenariats ainsi que pour donner aux participants le maximum d'occasions de soulever des questions, de déterminer les problèmes et de partager des informations sur les enseignements tirés et les pratiques optimales.

46. La Commission ayant décidé de se concentrer en 2007 sur les options et mesures pratiques visant à accélérer la concrétisation des engagements, les débats interactifs au Salon du partenariat ont offert une importante occasion de mettre en lumière les expériences sur le terrain des membres des partenariats. Des activités de ces derniers ont également été organisées en février et mars 2007 lors de la réunion intergouvernementale préparatoire de la quinzième session de la Commission. Le secrétariat de cette dernière a publié en ligne plusieurs résumés contenant de brefs rapports sur les activités quotidiennes tant à la réunion préparatoire qu'à la session annuelle de la Commission (voir http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/PF/CSD-15_PF_programme.htm).

47. La quinzième session de la Commission a aussi vu le lancement de la première session du Forum électronique du Partenariat, dont le but est d'encourager la communication et les alliances stratégiques entre les partenariats notifiés de la Commission par la mise en commun des pratiques optimales, l'échange des enseignements tirés, le suivi des réunions et conférences et les publications.

48. Les partenariats pour le développement durable, dont le principe avait été lancé lors du Sommet mondial, n'ont cessé de se multiplier, de prendre de l'ampleur et de se renforcer au fil des ans. De nouveaux partenariats continuent d'être créés et notifiés au secrétariat de la Commission. En collaborant à tous les niveaux, en mettant en commun les compétences et les ressources, en élaborant des politiques novatrices et en trouvant des solutions techniques et financières pour surmonter les obstacles au développement durable, les partenariats de la Commission continuent de démontrer leur influence et leurs contributions concrètes à la réalisation des objectifs et des engagements internationalement convenus en faveur du

développement durable. Dans le même temps, ils évoluent en acquérant de nouveaux membres et en formant des alliances avec les partenariats qui travaillent dans des domaines complémentaires.

VIII. Conclusions et recommandations

49. Les mises à jour du présent rapport montrent que l'application des principes, la réalisation des objectifs et l'application des politiques de développement durable se poursuivent à tous les niveaux. Quelques traits communs se dessinent, qui viennent faciliter les efforts déployés par tous les agents d'exécution pour échanger les enseignements tirés et les pratiques optimales. Établir une vision et une orientation stratégique pour le développement durable, adopter des principes de développement durable pour guider les plans spécifiques à tel ou tel secteur, adopter une approche intégrée et globale, en mettant l'accent sur les liens et les systèmes complets, assurer une vaste participation, en particulier celle des protagonistes, à la mise en œuvre, et se concentrer dans la pratique sur des mesures précises et les critères correspondants – ce sont là certaines des mesures que les gouvernements et d'autres parties prenantes ont prises pour accélérer l'exécution. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les grands groupes devraient poursuivre leurs activités de mise en œuvre tout en s'efforçant d'en accélérer le rythme.

50. À cette fin, il est recommandé que l'Assemblée générale :

a) Demande aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux grands groupes de continuer d'accélérer les progrès de la mise en œuvre en échangeant les enseignements tirés et les pratiques optimales et, à cette fin, invite la Commission à continuer d'améliorer ses méthodes de travail aux fins de faciliter ces échanges;

b) Demande aux gouvernements de continuer d'apporter leur appui à la Commission du développement durable en organisant des activités entre les sessions, en tenant compte du module thématique de questions que la Commission doit examiner en 2008/2009 et, à cet égard, de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la Commission pour renforcer la participation des représentants des pays en développement et des représentants des grands groupes à ses travaux;

c) Prie le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de continuer, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, à contrôler l'efficacité des mécanismes de collaboration interinstitutions, y compris ONU-Énergie, ONU-Eau et d'autres mécanismes de collaboration destinés à donner suite au Sommet mondial pour le développement durable;

d) Demande aux gouvernements donateurs et aux institutions financières internationales d'accroître l'aide publique au développement aux pays en développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des terres, de la sécheresse, de la désertification et de l'Afrique.

Annexe

La contribution du Programme des Nations Unies pour le développement

1. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue de promouvoir le rôle vital de l'environnement et de l'énergie dans la réalisation de l'objectif à long terme du développement durable. D'après les données recueillies dans le cadre du plan de financement pluriannuel du PNUD, celui-ci a déboursé 950 millions de dollars au titre de l'environnement et des services énergétiques au cours de la période 2004-2006. Les dépenses ont augmenté de 30 % pendant cette période, passant de 269 millions de dollars en 2004 à 350 millions de dollars en 2006. Environ 28 % du montant total des ressources consacrées à l'environnement pendant la période 2004-2006, soit 262 millions de dollars, ont été affectés à des cadres et stratégies de développement durable, 28 % (263 millions de dollars), à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et 20 % (188 millions de dollars), à l'accès à des services fournissant une énergie durable. Ces trois domaines ont compté pour les trois quarts de toutes les dépenses que le PNUD a consacrées à l'environnement et l'énergie. Des montants moins importants ont été affectés à la gestion rationnelle des ressources en eau (108 millions de dollars), à la maîtrise des émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de polluants organiques persistants (67 millions de dollars) et à la gestion rationnelle des terres (49 millions de dollars).

Les cadres et stratégies de développement durable

2. Les travaux menés par le PNUD dans la catégorie des cadres et stratégies de développement durable aident les pays à intégrer la viabilité du point de vue écologique dans leurs cadres de développement nationaux et notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté. On dénombrait 84 pays participant à cette ligne de service en 2006, et 34 % (96 sur 292) des résultats signalés par les bureaux de pays dans le domaine de l'environnement y étaient associés.

3. Le PNUD a appuyé le renforcement des capacités pour intégrer l'écologie dans les plans de développement nationaux, régionaux et locaux. Le Rwanda par exemple, a veillé à ce que les questions écologiques soient correctement prises en compte dans sa stratégie de développement économique et de lutte contre la pauvreté et dans ses plans de développement des districts, qui impliquaient une formation à l'utilisation des outils de gestion de l'environnement, notamment la méthode de l'évaluation stratégique environnementale.

4. Le PNUD joue un rôle directeur dans le développement de l'évaluation stratégique environnementale comme méthode d'intégrer la protection durable de l'environnement dans les politiques, plans et programmes, et a contribué à diriger l'établissement des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) concernant cette évaluation. Au cours des quelques dernières années, le PNUD a renforcé son assistance aux pays qui utilisaient cette évaluation pour améliorer la qualité de leurs processus de planification : dans ce domaine, il a aidé 5 pays en 2005 et 11 pays en 2006. Le Ghana a utilisé les processus d'évaluation stratégique environnementale pour intégrer les questions touchant la mise en valeur des zones arides dans la

planification au niveau des districts, et la République islamique d'Iran a mis en place un cadre national d'évaluation stratégique environnementale qu'elle applique à son secteur énergétique. Le PNUD s'est engagé à faire appliquer plus systématiquement ce type d'évaluation tant au niveau interne que dans les pays partenaires.

5. Un certain nombre de bureaux de pays ont appuyé les stratégies nationales de développement durable. Ils se sont attachés à renforcer les stratégies de développement durable en analysant les besoins, en développant les capacités, en encourageant la maîtrise nationale et en veillant à ce que ces stratégies s'inscrivent dans la ligne des programmes et priorités nationaux qui contribuent à réaliser les objectifs des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à appliquer les diverses conventions relatives à l'environnement.

6. Les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui adoptent les principes du développement durable et, le cas échéant, les adaptent aux priorités nationales. Un nombre considérablement plus grand de pays adaptent les objectifs du Millénaire pour le développement aux conditions et priorités nationales et les harmonisent avec leurs plans nationaux de développement.

L'eau et l'assainissement

7. La gestion rationnelle des ressources en eau est l'un des domaines dans lesquels l'action du PNUD est efficace. Il travaille à intégrer les questions relatives à l'eau dans les cadres nationaux de développement, à améliorer l'accès des populations démunies à un approvisionnement en eau et à un assainissement adéquats, et à promouvoir le dialogue transfrontière sur les problèmes régionaux dans ce domaine. Le PNUD a consacré au moins 108 millions de dollars à la gestion des ressources en eau au cours de la période considérée, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à lui seul a financé des projets internationaux relatifs à l'eau dans de nombreux pays en 2006.

8. En ce qui concerne les stratégies nationales de gestion et d'administration équitables des ressources en eau, le PNUD s'est concentré pendant la période 2004-2006 sur l'intégration de la gestion des ressources et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les cadres nationaux de développement, ainsi que sur le renforcement des capacités d'exécution. Par exemple, il a aidé les pays à élaborer des stratégies de gestion intégrée des ressources en eau et a continué d'apporter son appui à plus de 50 autres pays, notamment tous les petits États insulaires en développement, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau. Le renforcement des capacités est une priorité, et le PNUD a créé des réseaux comme Cap-Net, qui comprend 11 systèmes nationaux et 9 systèmes régionaux de renforcement des capacités de gestion des ressources en eau, avec 300 institutions membres.

9. En ce qui concerne la gestion locale de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des ressources hydrauliques, le PNUD s'est attaché à promouvoir la décentralisation pour adapter la gestion à la situation locale et aux besoins des pauvres et des groupes marginalisés. Il a aidé les communautés à assumer un rôle actif dans la gestion intégrée des ressources en eau et à promouvoir des systèmes et des technologies d'approvisionnement en eau et d'assainissement sans risques et fondés sur l'écosystème : il a notamment aidé la Chine, le Kenya, le

Soudan, le Tchad, l'Ukraine et d'autres pays à établir des plans, des structures tarifaires, des lois et des systèmes réglementaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il a appuyé des projets communautaires de gestion des ressources en eau dans plus de 30 pays. En Inde et à Sri Lanka, le succès des projets pilotes de mise en place de systèmes d'assainissement respectueux de l'environnement a incité les autorités des municipalités et des États à développer leurs installations sanitaires. Dans le cadre d'un programme municipal à large base d'assainissement respectueux de l'environnement au Mexique, il a aidé les organisations locales à mettre au point et à fabriquer des toilettes « écosanitaires » et a démontré la viabilité de systèmes « écosanitaires » domestiques et publics.

10. L'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont essentiels à la gestion des ressources en eau et, de ce fait, favorisent le développement humain tant pour les femmes que pour les hommes. Le PNUD offre des outils tels que le manuel sur l'intégration de la dimension Femmes dans la gestion des ressources en eau, guide interactif accessible en quatre langues sur le Web et sur cédérom, et un manuel de formation en anglais et en espagnol soulignant l'importance de la dimension Femmes à l'intention des responsables de la gestion des ressources en eau.

11. L'adaptation aux changements climatiques est un domaine intersectoriel qui en recoupe beaucoup d'autres. Au cours de la période considérée, le PNUD a apporté son appui à l'élaboration de plus de 200 communications nationales sur les changements climatiques et l'adaptation, 29 programmes d'action nationaux sur l'adaptation et 22 projets pilotes sur l'adaptation dans 43 pays, tous ayant un rapport important avec les questions hydrauliques.

12. Enfin, dans le domaine de la gestion des ressources en eau transfrontières (fleuves et rivières, lacs et nappes aquifères communs à plusieurs pays), le PNUD a continué de jouer un rôle essentiel dans le renforcement de cette gestion, en aidant à fixer des priorités, à instaurer un consensus sur les réformes dans le domaine de la gouvernance et sur les investissements, à promouvoir et renforcer les institutions et à appuyer la mise en œuvre des programmes d'action. Parmi les résultats obtenus on peut citer l'appui aux programmes de gestion des ressources en eau transfrontières dans 15 bassins lacustres et fluviaux dans plus de 100 pays. Cet appui se fait notamment par l'élaboration et l'exécution de programmes stratégiques d'action et par le développement des institutions de gestion des ressources en eau transfrontières.

Les services fournissant une énergie durable

13. Les systèmes d'énergie durable sont un secteur qui s'est considérablement développé ces dernières années, l'accent étant mis sur a) le renforcement des cadres nationaux de politique, b) un plus grand accès à l'énergie dans les campagnes, c) la promotion de technologies non polluantes et d) un plus grand accès au financement des investissements dans l'énergie durable.

14. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, plus de la moitié des projets et du financement du PNUD consacrés à l'énergie ont porté sur l'élargissement de l'accès des pauvres à l'énergie. Les principaux moteurs de cette croissance sont les trois programmes énergétiques régionaux du PNUD, qui visent à mettre en commun les enseignements tirés des programmes et des expériences

nationaux et à développer les mesures prises au niveau des pays, tout en encourageant la coopération et en consolidant les engagements politiques au niveau régional. En Afrique par exemple, le PNUD a apporté un appui financier et technique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'aider à intégrer les questions énergétiques dans les stratégies de développement régionales. Avec l'appui du PNUD, la CEDEAO, dans le cadre d'une stratégie régionale élargie, s'est fixé l'objectif ambitieux de multiplier par quatre l'accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales et urbaines de la région d'ici à 2015.

15. Le PNUD a continué de contribuer pour beaucoup à aider les pays à faire la transition vers des systèmes d'énergie durable. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est une force majeure dans ce domaine. La plupart des projets PNUD/FEM encouragent la viabilité écologique (grâce à la promotion d'une plus grande efficacité et à l'adoption de technologies d'exploitation des énergies durables) et tentent d'apporter une réponse aux problèmes énergétiques liés au climat. Le Programme de microfinancements du FEM a joué un rôle important dans le renforcement des capacités à l'échelon local en matière d'amélioration de l'accès des plus démunis à l'énergie.

16. Élargir l'accès au financement des investissements en faveur de l'énergie durable reste une gageure. À cet égard, le PNUD travaille avec les pays en développement et les pays en transition pour explorer les possibilités de financement qui les aideraient à accélérer la transition vers des systèmes d'énergie plus durables. Le Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont la création a été annoncée en décembre 2005, est la dernière en date de contributions du PNUD à cet effort. L'objectif est ici de combler l'écart entre l'univers du carbone et celui des objectifs du Millénaire pour le développement.

La gestion rationnelle des terres

17. La gestion rationnelle des terres recouvre le développement et la mise en valeur durables de l'agriculture, des forêts et des pâturages et vise à aider les agriculteurs, les éleveurs et les autres utilisateurs de ressources naturelles à adapter leurs modes de subsistance de façon à en assurer la durabilité. L'objectif des travaux du PNUD dans ce secteur est de promouvoir le passage de la « gestion [normale] des terres » à la « gestion rationnelle des terres ». Des décennies de développement rural ont débouché sur des stratégies qui ont déformé les schémas d'utilisation des sols en maximisant les avantages dans un secteur, involontairement au détriment d'un autre secteur. Cela s'est traduit par la dégradation des terres, la désertification, la déforestation, la pollution par excès d'éléments nutritifs et la salinisation, les réfugiés écologiques et les migrations forcées, la pauvreté et la marginalisation des minorités (populations autochtones, agropasteurs) et des femmes dans les processus locaux de prise de décisions et le contrôle des biens fonciers et des ressources naturelles. On estime que les taux de dégradation des terres, selon leur degré de gravité, ont atteint 10 à 30 % dans le monde.

18. Le Centre de développement des terres arides du PNUD a développé les capacités par le biais du Programme de mise en valeur des terres arides, qui a permis d'intégrer les problèmes et les priorités concernant les terres arides dans les

politiques nationales, les cadres de planification du développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les systèmes budgétaires dans 19 pays d'Afrique subsaharienne et pays arabes.

La préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

19. Dans le domaine de la préservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, le PNUD a mené des activités de renforcement des capacités, de gestion des connaissances, d'orientation et de promotion. Un total de 53 bureaux de pays ont appuyé les résultats liés à ce domaine en 2006. La plupart des organisations de conservation font de plus en plus le rapport entre les questions de préservation de la biodiversité et le bien-être de la population et les objectifs du Millénaire pour le développement. On comprend beaucoup mieux les questions de préservation de la biodiversité et de protection des services écosystémiques et l'avantage économique que présentent ces opérations. On a élaboré de meilleures méthodes d'évaluation et de surveillance de l'état de la biodiversité et des services écosystémiques mondiaux. Les points de vue communautaires sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ont eu un effet notable sur les politiques mondiales et nationales.

20. Par des activités de promotion et d'analyse au niveau mondial, le Programme mondial de promotion de la biodiversité a aidé les pays et les communautés en développement à influencer sur les politiques nationales et mondiales, tirant parti des connaissances sur la biodiversité et faisant avancer la réalisation de leurs objectifs en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté. Le PNUD a aussi œuvré à donner aux gouvernements et aux communautés locales les moyens de mieux gérer la biodiversité et les services écosystémiques qu'il fournit. Les activités de promotion et d'analyse menées au niveau mondial en faveur des communautés locales pour les aider à instaurer un environnement propice ont été réalisées grâce à l'initiative Équateur, dans le cadre de laquelle le prix Équateur a été décerné en 2004 et 2006 pour couronner les activités locales exemplaires de réduction de la pauvreté par la préservation de la biodiversité. L'initiative Équateur a également permis d'organiser et d'accueillir six « espaces de dialogues communautaires » pour partager les connaissances locales et les enseignements acquis entre les communautés, les organisations non gouvernementales et les gouvernements, informer les décideurs et les processus d'intervention, et développer la capacité des dirigeants et des communautés locaux dans leurs efforts de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Au niveau des communautés locales, le Programme de microfinancements du FEM a appuyé des approches fondées sur la communauté en accordant des subventions allant jusqu'à 50 000 dollars. À ce jour, plus de 3 000 projets liés à la biodiversité menés par des organisations non gouvernementales locales et des organisations à base communautaire dans plus de 80 pays ont été financés, soit un montant total de financement de plus de 58 millions de dollars.

La maîtrise des émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de polluants organiques persistants

22. Dans ce domaine, le PNUD aide les pays à élaborer des politiques nationales et sectorielles pour mieux maîtriser les produits chimiques. Une initiative mondiale, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, a encouragé l'inclusion de mesures de gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement. Étant donné son caractère intersectoriel, la gestion rationnelle des produits chimiques intéresse tous les secteurs de la société et contribue à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, alors qu'une mauvaise gestion risque d'entraver cette réalisation. Au titre de cette ligne de service, le PNUD travaille à incorporer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification du développement en mettant l'accent sur ses applications intersectorielles.

L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

23. Le PNUD a également appuyé des travaux considérables concernant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Il est l'agent d'exécution des projets relevant des programmes nationaux pour l'adaptation de l'action dans 30 pays parmi les moins avancés, visant à mettre en place des programmes nationaux regroupant les activités d'adaptation à mener d'urgence pour faire face aux effets néfastes présents et à venir des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Sur ces 30 pays, sept (Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Kiribati, Malawi, Niger et Samoa) ont présenté le programme d'action dont ils avaient achevé l'élaboration au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Sur les pays qui travaillent encore à l'établissement du leur, six devaient les achever et les présenter au secrétariat de la Convention au début de 2007, et les autres devraient mener le processus à bien en 2008.

24. En 2006, le PNUD a aidé 14 des pays les moins avancés à établir leurs projets de programme national pour l'adaptation de l'action, portant ainsi à 16 le nombre de pays se trouvant au stade de l'élaboration ou l'ayant dépassé. Des projets de programmes d'action consécutifs au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, au Niger et à Samoa sont en cours d'établissement. Au Bhoutan, on travaille à réduire les risques d'éjection de glace des lacs glaciaires a) en améliorant les politiques au niveaux national et provincial; b) en renforçant les capacités grâce à des systèmes d'alerte rapide aux inondations; et c) en faisant baisser le niveau d'eau des lacs dans les zones à haut risque. En 2007, le PNUD assurera le suivi de projets dans 10 autres pays moins avancés.

25. Également en 2006, les propositions de projet de deuxième communication nationale de 52 pays ont été approuvées, avec l'appui du PNUD. Tout au long de ce processus, on a pris de plus en plus conscience des possibilités d'intégrer les risques liés aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement. L'Albanie, par exemple, a tiré parti de ce processus pour développer une proposition de projet du FEM visant à intégrer les risques liés aux changements climatiques dans la planification en prévision de catastrophes et la gestion des ressources en eau.

26. On estime que 40 % de l'assistance au développement pourraient être affectés par les changements climatiques. Le PNUD participe aux travaux d'adaptation à ces changements depuis le début des années 1990, où il a aidé à élaborer le Cadre d'orientation pour l'adaptation visant à aider à traduire les études de vulnérabilité et d'adaptation en politiques d'adaptation. Le Fonds spécial pour les changements climatiques qui vient d'être créé, le Fonds pour les pays les moins avancés géré par le Fonds pour l'environnement mondial et les récentes allocations de l'aide publique au développement (APD), ainsi que les recettes du Mécanisme pour un développement propre spécifiquement consacrées à l'adaptation, donnent à la communauté internationale un cadre dans lequel elle peut déployer des efforts concertés pour s'adapter aux changements climatiques.
